

<p style="text-align: center;">CONSEIL DU 28 MARS 2014 PROCES-VERBAL</p>
--

L'an deux mil quatorze et le vingt-huit mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PORTEBOIS, Maire.

Présents : M. PORTEBOIS, Mme PELLARIN, M. GUESNIER, Mme BARRAS, MM. LEDRAPPIER, LIVET, Mme GRENET, M. GUFFROY, Mme GRAS, M. DAUREIL, Mme CLAUX, M. ALGIER, Mme DUJOUR, M. LAMARRE, Mme LEGER, M. DUVERT, Mme YVART, M. LUIRARD

Absente représentée : Mme JAROT par Mme BARRAS

Monsieur GUESNIER a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers afférents au Conseil Municipal :	19
Nombre de Conseillers en exercice :	19
Nombre de Conseillers présents :	18
Nombre de Conseillers représentés :	1
Date de la convocation :	24.03.2014
Date de l'affichage :	24.03.2014

ORDRE DU JOUR :

- Élection du Maire
- Fixation du nombre d'adjoints
- Élection des adjoints
- Création des postes de conseillers délégués et nomination
- Fixation du montant des indemnités de fonction
- Détermination et constitution des commissions :
 - Finances
 - Administrative de révision des listes électorales
 - Travaux
 - Urbanisme-accessibilité-sécurité routière
 - Vie scolaire-cantine-périscolaire et petite enfance
 - Animations communales et associations
 - Environnement
 - Communication extérieure-informatique et média presse
 - Centre de Loisirs
- Élection des membres de la commission d'Appel d'Offres
- Élection des membres des syndicats : SIVU, SIAVA, SEZEO, SIE, SIVOC, CCAS, Crèche Familiale à domicile.

- 2 -

2. Élection du maire**2.1. Présidence de l'assemblée**

Mme PELLARIN Annette, le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 18 (dix-huit) conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie³.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Mme BARRAS Annie, M.LEDRAPPIER Bruno, M. LIVET Bruno

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les seconds avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	19
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	1
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c].....	18
e. Majorité absolue ⁴	10

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PORTEBOIS Laurent	18	Dix Huit
.....
.....
.....
.....

2.7. Proclamation de l'élection du maire

M. PORTEBOIS Laurent a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

3. Élection des adjoints

Sous la présidence de M. PORTEBOIS Laurent, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

3.1. Nombre d'adjoints et de conseillers délégués

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 (cinq) adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 5 (cinq) adjoints et 4 (quatre) conseillers délégués. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 5 (cinq) le nombre des adjoints au maire et de 4 (quatre) conseillers délégués de la commune.

3.2. Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. **Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.** Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité

³ Majorité des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

⁴ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre de suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
COMPIEGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE de :

CLAIROIX



Effectif légal du conseil municipal

19

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux (art. R. 2121-2 du code général des collectivités territoriales - CGCT).

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste (art. R. 2121-3 du CGCT).

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales (art. R. 2121-4 du CGCT) :

- 1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
- 2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
- 3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Un double du tableau reste déposé dans les bureaux de la mairie, de la sous-préfecture et de la préfecture où chacun peut en prendre communication ou copie (R. 2121-4 du code général des collectivités territoriales).

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM & PRÉNOM	ADRESSE DOMICILE & ADRESSE MAIL	Date de naissance	PROFESSION	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste
Maire	M.	PORTEBOIS Laurent	7 rue du petit marais 60280 CLAIROIX maire@clairaix.com	12/08/1961	Chargé d'affaires	23/03/2014	895
Première adjointe	Mme	PELLARIN Annette	5 A rue Germaine SIBIEN 60280 CLAIROIX adjoint1@clairaix.com	16/09/1947	Retraîtée	23/03/2014	895
Deuxième adjoint	M.	GUESNIER Emmanuel	7 rue du Tour de Ville 60280 CLAIROIX guesnier.e@clairaix.com	12/01/1969	Consultant informatique	23/03/2014	895
Troisième adjointe	Mme	BARRAS Annie	15 rue du Tour de Ville 60280 CLAIROIX barras.a@clairaix.com	18/05/1955	Secrétaire médicale	23/03/2014	895
Quatrième adjoint	M.	LEDRAPPIER Bruno	7 rue du Général de Gaulle 60280 CLAIROIX ledrappier.b@clairaix.com	09/05/1961	Artisan électricien	23/03/2014	895
Cinquième adjoint	M.	LIVET Bruno	43 rue St SIMON 60280 CLAIROIX livret.b@clairaix.com	10/06/1962	Informaticien de gestion	23/03/2014	895
Conseiller	M.	DAUREIL Jacques	25 rue Germaine SIBIEN 60280 CLAIROIX	09/07/1948	Retraité	23/03/2014	895
Conseiller	M.	LAMARRE Christian	2 rue de Flandres 60280 CLAIROIX ch.lamarre@wanadoo.fr	06/09/1948	Retraité	23/03/2014	895
Conseiller	M.	DUVERT Réli	23 rue St SIMON 60280 CLAIROIX reli.duvert@gmail.com	24/04/1954	Enseignant formateur	23/03/2014	895
Conseiller	M.	GUFFROY Jean-Claude	16 rue du Tour de Ville 60280 CLAIROIX quizeline@hotmail.fr	21/07/1955	Retraité	23/03/2014	895
Conseiller	M.	ALGIER Philippe	16 rue de l'Abbé PECHEUX 60280 CLAIROIX philippe.algier@wanadoo.fr	26/09/1955	Technicien supérieur principal	23/03/2014	895
Conseillère	Mme	JAROT Dominique	17 rue Germaine SIBIEN 60280 CLAIROIX dominique.jarot@orange.fr	19/01/1957	Assistante maternelle	23/03/2014	895
Conseillère	Mme	LEGER Dany	215 rue de la république 60280 CLAIROIX chezdoudou60@orange.fr	09/11/1960	Professeur des écoles	23/03/2014	895
Conseillère	Mme	DUJOUR Christine	25 rue St SIMON 60280 CLAIROIX fcid.dujour@wanadoo.fr	22/01/1966	Institutrice	23/03/2014	895
Conseillère	Mme	CLAUX Claire	3 bis rue Marcel BAGNAUZEZ 60280 CLAIROIX claire.hourdin1966@gmail.com	13/12/1966	Conseillère mutualiste	23/03/2014	895
Conseillère	Mme	YVART Laure	Rue du Cimetière 60280 CLAIROIX laureyvert@free.fr	31/07/1968	Secrétaire de direction	23/03/2014	895
Conseillère	Mme	GRAS Nathalie	17 rue J.P PINCHON 60280 CLAIROIX nathaliepopulus@free.fr	26/03/1970	Enseignante spécialisée	23/03/2014	895
Conseiller	M.	LUIRARD Fabrice	26 rue St SIMON 60280 CLAIROIX luirard.fabrice@neuf.fr	09/03/1972	Logisticien	23/03/2014	895
Conseillère	Mme	GRENET Anne-Sophie	19 bis rue de la République 60280 CLAIROIX alexandre.anneso@hotmail.fr	15/05/1984	Auxiliaire de puériculture	23/03/2014	895

Cachet de la mairie :

Certifié par le maire,

A CLAIROIX

Le 28 MARS 2014

Signature



Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller

2. CREATION DES POSTES DE CONSEILLERS DELEGUES ET NOMINATION

Le Conseil Municipal décide de la création de quatre postes de conseillers délégués.

- M. GUFFROY Jean-Claude : conseiller délégué aux travaux
- M. LAMARRE Christian : conseiller délégué à la sécurité et défense, plan de sauvegarde et environnement
- M. ALGIER Philippe : conseiller délégué à l'urbanisme, accessibilité et sécurité routière, réunions de quartiers
- M. DAUREIL Jacques : conseiller délégué service administratif, communication postale

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

3. FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTION

Le conseil municipal décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 et (*le cas échéant*) L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :

- maire : 43 %
- 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e et 5^e adjoints : 14.90 %
- conseillers délégués municipaux : 2.00 % (versement annuel)

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

4. DETERMINATION ET CONSTITUTION DES COMMISSIONS

Le Conseil Municipal décide de créer les Commissions ci-après :

1^{ère} Adjointe : Mme PELLARIN Annette
--

COMMISSION FINANCES :

BARRAS Annie, LEDRAPPIER Bruno, GUESNIER Emmanuel, LIVET Bruno, DUVERT Rémi, JAROT Dominique, CLAUX Claire, GUFFROY Jean-Claude.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DE REVISION DES LISTES ELECTORALES :

PELLARIN Annette.

2^{ème} Adjoint : M. GUESNIER Emmanuel

COMMISSION TRAVAUX :

GUFFROY Jean-Claude, DAUREIL Jacques, LUIRARD Fabrice, LAMARRE Christian, ALGIER Philippe, YVART Laure.

DELEGUE TRAVAUX : GUFFROY Jean-Claude.

COMMISSION URBANISME – ACCESSIBILITE – SECURITE ROUTIERE :

ALGIER Philippe, GUFFROY Jean-Claude, DUVERT Rémi, CLAUX Claire, LAMARRE Christian, DAUREIL Jacques, LEDRAPPIER Bruno.

DELEGUE URBANISME : ALGIER Philippe.

DELEGUE SECURITE ET DEFENSE ET PLAN DE SAUVEGARDE : LAMARRE Christian.

3^{ème} Adjointe : Mme BARRAS Annie

COMMISSION VIE SCOLAIRE, CANTINE, PERISCOLAIRE ET PETITE ENFANCE :

JAROT Dominique, DUVERT Rémi, LUIRARD Fabrice, GRAS Nathalie, GRENET Anne-Sophie.

4^{ème} Adjoint : M. LEDRAPPIER Bruno

COMMISSION ANIMATIONS COMMUNALES ET ASSOCIATIONS :

BARRAS Annie, LIVET Bruno, JAROT Dominique, GRAS Nathalie, GRENET Anne-Sophie, YVART Laure, LUIRARD Fabrice.

COMMISSION ENVIRONNEMENT :

LAMARRE Christian, DUVERT Rémi, LUIRARD Fabrice, DAUREIL Jacques, ALGIER Philippe, GUFFROY Jean-Claude, DUJOUR Christine.

DELEGUE ENVIRONNEMENT : LAMARRE Christian.

5^{ème} Adjoint : M. LIVET Bruno

COMMISSION COMMUNICATION EXTERIEURE, INFORMATIQUE ET MEDIA-PRESSE :

BARRAS Annie, DUVERT Rémi, JAROT Dominique, GRAS Nathalie, LEGER Dany.

COMMISSION CENTRES DE LOISIRS :

DUVERT Rémi, JAROT Dominique, GRENET Anne-Sophie, LEGER Dany.

DELEGUE COMMUNICATION POSTALE MAIRIE : DAUREIL Jacques.

DELEGUE REUNIONS DE QUARTIERS : ALGIER Philippe.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

5. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le conseil Municipal procède à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres :

Titulaires : M. PORTEBOIS Laurent, M. LAMARRE Christian, M. GUFFROY Jean-Claude.

Suppléants : M. DAUREIL Jacques, M. GUESNIER Emmanuel, Mme PELLARIN Annette.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

6. ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE DU MONT GANELON

Le conseil Municipal procède à l'élection des délégués au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Mont Ganelon :

Titulaires : M. LEDRAPPIER Bruno, M. GUFFROY Jean-Claude.

Suppléant : M. DAUREIL Jacques.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

7. ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DE L'ARONDE

Le conseil Municipal procède à l'élection des délégués au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Aronde :

Titulaires : M. LEDRAPPIER Bruno, M. LUIRARD Fabrice.

Suppléants : M. DAUREIL Jacques, M.LAMARRE Christian.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

8. ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT D'ELECTRICITE DE LA ZONE EST DE L'OISE

Le conseil Municipal procède à l'élection des délégués au Syndicat d'Électricité de la Zone Est de l'Oise :

Titulaires : M. GUESNIER Emmanuel, M. GUFFROY Jean-Claude.

Suppléant : M. LAMARRE Christian.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

9. ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT DES EAUX

Le conseil Municipal procède à l'élection des délégués au Syndicat des Eaux :

Titulaires : M. GUESNIER Emmanuel, M. GUFFROY Jean-Claude, M.LUIRARD Fabrice.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

10.ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION COLLEGE

Le conseil Municipal procède à l'élection des délégués au Syndicat Intercommunal à Vocation Collège :

Titulaires : M. PORTEBOIS Laurent, Mme BARRAS Annie.

Suppléants : Mme JAROT Dominique, M. DUVERT Rémi.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

11.ELECTION DES DELEGUES AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le conseil Municipal procède à l'élection des délégués au Centre Communal d'Action Sociale :

Mme PELLARIN Annette, M. DAUREIL Jacques, Mme BARRAS Annie, Mme CLAUDIA Claire, Mme DUJOUR Christine, Mme YVART Laure.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

12.ELECTION DES DELEGUES À LA CRECHE FAMILIALE À DOMICILE

Le Conseil Municipal procède à l'élection des délégués pour siéger à la crèche familiale à domicile : La Maison des Enfants.

Titulaires : Mme BARRAS Annie, M. LUIRARD Fabrice, Mme JAROT Dominique.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à vingt et une heure trente minutes